



2020
2021

PLAISIR D'ÉCRIRE...

CONCOURS NATIONAL

PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE

Imagine et décris une ville du futur.

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés

PRIX DE POÉSIE

Ecrire, en une page, un poème (forme fixe ou libre).

Les travaux devront être réalisés en classe. Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques. Ils porteront, en majuscules d'imprimerie, les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour une sélection des lauréats départementaux. Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national : amopa.courriel@orange.fr ou 01.45.54.50.82

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA. Ces informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter du mois de septembre 2020.

DATE DE RETOUR DES COPIES

avant le :

ADRESSE DE RETOUR DES COPIES

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2021.

